

LA MORALE À L'ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Norbert Rouland¹

Si l'histoire du droit et l'anthropologie juridique sont peu à peu devenues des disciplines différentes quant à leurs champs d'investigation et à leur méthodologie, elles ont en commun de poser le problème de la diversité culturelle et éventuellement de la définition d'une morale, l'histoire opérant dans le temps et l'anthropologie dans l'espace, pour sommaire que soit cette dichotomie.

L'ouvrage récent de Laurence Hansen- Love, *Oublier le bien, Nommer le Mal*, est celui d'une philosophe. Il n'en pose pas moins des questions qui peuvent être celles du juriste, surtout celui qui s'intéresse aux droits de l'homme. Sa thèse centrale est que le Bien étant indéfinissable, il faut surtout s'attacher à l'analyse du Mal, qui peut être plus facilement circonscrit, notamment par des instruments juridiques.

La reconnaissance de la diversité culturelle, un thème devenu prégnant à l'heure actuelle dans les sociétés occidentales, serait-elle une solution, ou une impasse ? Elle consacre un chapitre à cette question, qu'elle résout par la seconde branche de cette alternative.

Le Mal est un scandale. Presque tous les philosophes ont essayé de l'expliquer, ainsi que les religions, par diverses constructions qui ont chacune leurs limites. Supprimons le Mal, supprimons la mort : une bonne partie de toutes ces spéculations disparaîtrait avec eux.

Parmi ces spéculations, on connaît la thèse de Leibnitz, qui n'avait guère convaincu Voltaire, et pour cause. Dieu ne peut avoir choisi entre une infinité de mondes possibles que le meilleur, celui dans lequel nous vivons, qui consiste dans un certain nombre d'interrelations entre des éléments différents. Il serait incohérent de rêver dans ce cadre d'en supprimer les douleurs et les catastrophes naturelles. Le mal moral, qui a pour source la méchanceté et l'agressivité, fait partie de la nature humaine : « *Rien ne peut être changé dans l'univers, sauf son essence [...]. Ainsi, si le moindre mal qui arrive dans le monde y manquait, ce ne serait plus ce monde qui, tout compté, tout rabattu, a été trouvé le meilleur par le créateur qui l'a choisi* »³.

Sans doute, mais on se demande pourquoi Dieu qui est infiniment bon et aimable a justement créé comme monde le meilleur possible un monde partagé entre le bien et le mal... Le christianisme, après un long passé de dolorisme (nous souffrons en pénitence de nos péchés) insiste sur le fait que Dieu a donné la liberté à l'homme, de faire le bien ou le mal. Au quatrième siècle c'est déjà l'explication de Saint-Augustin : « *Le libre arbitre de la volonté est la cause du mal que nous faisons et le juste jugement de Dieu celle de nos souffrances* »⁴. Dieu permet le mal, mais il ne le veut pas en tant que tel, reprendra Saint Thomas dix siècles plus tard. Ce qui ne résout pas le problème du mal causé par la maladie ou les catastrophes naturelles. Mais de toute façon, un tel Dieu reste incompréhensible à mes yeux. S'il permet le mal, il permet donc son existence ; et comme il est à l'origine de tout, il est aussi à l'origine du mal, ce qui est contradictoire avec sa nature profonde, puisqu'il est le souverain Bien. En plus,

¹ Ancien Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeur émérite à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence.

² Cf. Laurence Hansen-Love, *Oublier le Bien-Nommer le Mal, La morale est-elle à réinventer ?*, Paris, Belin, 2016.

³ Leibnitz, *Essais de théodicée*.

⁴ Augustin, *Du libre arbitre*, 7, 3,5.

Revista Eletrônica do Mestrado em Direito da UFAL. V. 7, N. 2 (2016). ISSN 1809-1873.

il tend un piège à l'homme, comme l'illustre l'épisode du sacrifice d'Abraham. Jésus lui-même ne termine-t-il pas la prière à son Père céleste en lui demandant de délivrer l'homme du mal ? Le prophète Isaïe n'entretenait aucune illusion sur la paternité divine du mal : « *Je façonne la lumière et je crée les ténèbres ; je fais le bonheur et je crée le malheur* »⁵, fait-il dire à Dieu. Et le même Dieu de l'Ancien Testament, pour expliquer à Job la cause de ses souffrances le renvoie à l'existence de l'univers en affirmant sa toute-puissance. Or la cosmologie moderne nous apprend que contrairement à ce que pensait Voltaire, il peut y avoir une horloge sans horloger : à partir d'un état premier difficilement imaginable, l'univers s'auto-organise dans la voie d'une complexité croissante pendant des millions d'années.

Du côté de l'islam je vois la même impasse. Dans la deuxième sourate, dite de la Vache, Dieu dialogue ainsi avec ses anges :

-Je vais établir sur la Terre un successeur.

- Vas-Tu y mettre un qui y corrompra et répandra les sangs, alors que nous exaltons ta louange et te sanctifions ?

Et Allah de leur répondre :

-Je sais ce que vous ne savez pas !

Au retour d'Auschwitz, un pasteur protestant affirme que le seul moyen de continuer à croire en Dieu et qu'il a lui-même limité sa toute-puissance⁶.

Il y a déjà quinze siècles Protagoras d'Athènes (490-420 av. J.-C.), contre Platon et Aristote, affirmait de façon extrêmement moderne que ce ne sont ni les dieux ni la nature des choses qui déterminent le bien et le mal : « *L'homme est la mesure de toute chose* ». Ce sont donc des conventions.

Reste enfin à évoquer les expériences des mystiques, si semblables dans les trois monothéismes, qui évoquent aussi l'Eveil des bouddhistes. On connaît la phrase célèbre de Pascal, qui connut une telle expérience :

*« Tu ne me chercherais pas tu ne m'avais déjà trouvé »*⁷.

Il veut dire que Dieu se trouve déjà en celui qui le cherche. À l'aide de certaines techniques (méditation, danse, musique) les mystiques accèdent à la fusion avec Dieu qu'ils décrivent comme un amour flamboyant qui ne brûle pas et disent qu'ils sont tout près de se perdre en Lui. Pour tenter de résumer cet état, un sage soufi avait même dit qu'il était Dieu et que Dieu était lui : il le paya de sa vie, car les religions instituées n'aiment pas les mystiques, qui font l'économie des autorités ecclésiastiques. Beaucoup de soufis décrivent des extases proches de celles la plus connue dans notre tradition : la *Transverbération de Sainte Thérèse*, sculpture du Bernin, achevée en 1652 dans la chapelle *Cornaro de Santa Maria della Vittoria*, à Rome. Monument de l'art baroque, elle représente un ange souriant plongeant un glaive dans les entrailles de sainte Thérèse d'Avila. Dans son autobiographie, *La Vie de sainte Thérèse de Jésus* (1515-1582), elle décrit ce moment : « *L'âme n'est satisfaite en un tel moment que par Dieu et lui seul (...) c'est une si douce caresse d'amour qui se fait alors entre l'âme et Dieu, que je prie Dieu en Sa bonté de la faire éprouver à celui qui peut croire que je mens* ».

On autopsia le cadavre de Thérèse, et on constata une blessure à son cœur.

⁵ Isaïe, 45,6-7.

⁶ Cf. Hans Jonas, *Le concept de Dieu après Auschwitz*, Rivages Poche, 1994.

⁷ *Le mystère de Jésus, Pensée* no 8Hr (Laf 919, Sel751). On trouve une réflexion assez voisine chez Augustin, *Confessions*, Livre 10, chapitres 18-20, que Pascal avait évidemment lu.

Bien entendu, il y eut à toute époque des explications réductionnistes de ces phénomènes.

Déjà au XVIII^e siècle, le Président Des Brosses, grand voyageur, observe ironiquement en regardant les traits de Thérèse qu'il connaît bien ce plaisir-là. Le psychanalyste Jacques Lacan dit crûment que la jouissance de Thérèse est celle d'un orgasme⁸. Plus finement, Simone de Beauvoir fait observer que beaucoup de mystiques sont des femmes : l'union avec un dieu imaginaire ne serait que le fantasme de leurs frustrations engendrées par le système patriarcal. C'est aller à mon sens un peu vite en chemin. Tout d'abord, je ne suis nullement choqué par le fait qu'un bouleversement mental intense engendre sur les traits du visage des expressions qui puissent faire penser à un orgasme, sans en être pour autant, du moins au sens sexologique du terme.

Il faudrait aussi expliquer le cas des hommes qui furent des mystiques, et non des moindres : Bouddha, Saint François d'Assise, Descartes, Saint-Jean De La Croix, Pascal, Rousseau, Claudel etc... ainsi que la transcendance de ces expériences par rapport aux différentes religions et traditions spirituelles. À mon sens, les conditions socio-économiques, le sort fait à un sexe peuvent être des facteurs favorisant le déclenchement de ces états. Qu'ils les expriment tout entiers est une autre paire de manches, qui ne sont pas les miennes. En fait, je ferais volontiers miens les propos de Jean Rostand, un naturaliste du XX^e siècle aujourd'hui bien oublié : « *Il y a 50 % de chances que Dieu existe ; s'il existe, il y a 50 % de chances qu'il ne se soucie nullement de sa création* ». Un agnosticisme tout à fait raisonnable et ouvert à beaucoup de solutions, y compris le Pari de Pascal.

Si l'existence du mal paraît très difficilement conciliable avec celle de Dieu, il ne reste plus qu'à admettre qu'il fait partie de la nature humaine, qui, dans son côté impur, ne peut fonder de manière absolue le recours à une morale ou à des droits universels.

Et *quid* de la Raison ? Comme l'argent, celle-ci peut-être utilisée dans des sens très différents. La Raison peut servir le bien comme le mal : l'histoire le démontre amplement. D'ailleurs, le Bien n'est pas nécessairement un principe de bonne gouvernance comme on dirait aujourd'hui, de manière un peu snob. On sait que le lien entre la morale et la politique se rompt avec Machiavel au XV^e siècle. Il ne s'agit pas d'envisager l'homme tel qu'il devrait être, mais tel qu'il est. Et le gouvernant doit faire avec. C'est-à-dire, dans un souci d'efficacité, ne pas reculer devant l'emploi de moyens moralement condamnables.⁹ : « *Aussi est-il nécessaire à un prince, s'il veut se maintenir, d'apprendre à pouvoir n'être pas bon* ». Bien plus tard, Joseph Goebbels, le ministre de la propagande de Hitler affirmera à juste titre : « *Un mensonge mille fois répété devient une vérité* ».

Affirmant que « *l'homme est un loup pour l'homme* », Hobbes fonde la vie commune non sur le respect du bien, mais sur la violence et la peur, ainsi que sur la force du désir « *C'est être mort que de n'avoir aucun désir* »¹⁰. D'où la nécessité du contrôle de l'État sur la société.

⁸ Cf. Jacques Lacan, *Séminaire, Encore*, 21 novembre 1972.

⁹ *Un prince bien avisé ne doit point accomplir sa promesse lorsque cet accomplissement lui serait nuisible, et que les raisons qui l'ont déterminé à promettre n'existent plus : tel est le précepte à donner. Il ne serait pas bon sans doute, si les hommes étaient tous gens de bien ; mais comme ils sont méchants, et qu'assurément ils ne vous tiendraient point leurs paroles, pourquoi devriez vous leur tenir la vôtre ?*

« Machiavel, *Le Prince*, chapitre VII)

Quinze siècles avant, Quintus Cicero, le frère de l'orateur, affirmait déjà dans son petit manuel de campagne électorale (*Commentariolum Petitionis*) que les promesses n'engageaient que ceux qui croyaient.

¹⁰ Hobbes, *Léviathan*, chapitre VIII.

Cent ans plus tard, après des siècles de condamnations des passions, Hegel affirmera qu'elles sont nécessaires à la vie et qu'en elles-mêmes, elles ne sont ni bonnes ni mauvaises : tout dépend de l'usage qu'on en fait. Et on constate dans l'histoire des arts la montée du plaisir¹¹.

Mais les idées platoniques ont la vie dure. Bergson continuera à faire remarquer que la Raison n'est jamais l'unique guide de nos comportements :

« Notre admiration pour la fonction spéculative de l'esprit peut être grande ; mais quand des philosophes avancent qu'elle suffirait à faire taire l'égoïsme et la passion, il nous montrent-et nous devons les en féliciter- qu'ils n'ont jamais entendu résonner bien fort en eux la voix ni de l'un, ni de l'autre »¹².

C'est une des explications de l'attraction qu'exerceront toujours les totalitarismes, religieux ou non, en raison du désenchantement du monde, dont prennent acte les théories libérales. Il est tentant de croire en un Homme nouveau, avant ou après la mort. Face au mal, les hommes aspirent au bien. Mais pour l'auteure, ce bien est très difficilement définissable. Pour le bouddhisme et beaucoup de mouvements hérétiques, le bien réside dans l'extinction des passions. Plus modéré, Épicure affirme qu'il faut savoir désirer raisonnablement :

« Lorsque donc nous disons que le plaisir est la fin, nous ne parlons pas des plaisirs des débauchés ou de ceux qui consistent dans la jouissance [...] ; nous parlons du fait de ne pas souffrir pour le corps et du fait de ne pas être troublé pour l'âme. En effet, ce qui fait naître une vie agréable, ce ne sont ni les beuveries ni les fêtes ininterrompues, ni la jouissance des jeunes garçons ou des femmes, ni celle des poissons et autres mets que procure une table abondante, mais un raisonnement sobre, qui examine les causes de chaque choix et de chaque rejet, qui écarte les opinions à partir desquelles un très grand tumulte s'empare des âmes »¹³.

Les dictatures modernes font des analyses plus sociologiques ou prétendument scientifiques. Pour Lénine et Mao Tsé Toung, le bien adviendra dans une société sans classes. Pour Hitler, le bien se confond avec la domination de la race aryenne, dans le respect des implacables lois de la nature.

Comme le note à juste titre l'auteure (page 106) :

« Tout ceux qui croient en la possession d'une définition absolument indiscutable du Bien, du Vrai, du Beau ou du Juste supportent difficilement que les autres les empêchent de jouir en paix de la certitude d'incarner la vérité absolue. En conclusion, sur ce point, il pourrait être salvateur de congédier une bonne fois l'idée de Bien ». À l'extrême, Lévi-Strauss avait même pu écrire en 1979 : « Toutes les tragédies que nous avons vécues d'abord avec le colonialisme, puis avec le fascisme, enfin les camps d'extermination, cela s'inscrit non en opposition ou en contradiction avec le prétendu humanisme sous la forme sous laquelle nous le pratiquons depuis plusieurs siècles, mais, dirais-je, presque dans son prolongement naturel »¹⁴.

Cerise sur le gâteau, une enquête récente dirigée par le département de psychologie de l'université de Chicago et conduite au Canada, en Chine, en Jordanie, en Turquie, aux États-Unis et en Afrique du Sud conclut que les enfants non religieux sont plus altruistes que

¹¹ Cf. Norbert Rouland, *Du droit aux passions*, Aix-en-Provence, 2005, Presses de l'université d'Aix-en-Provence.

¹² Bergson, *Pensées*, Fragment 385, édition Brunschvicg.

¹³ Épicure, *Lettre à Ménécée*, 128-132.

¹⁴ Claude Lévi-Strauss, L'idéologie marxiste, communiste et totalitaire n'est qu'une ruse de l'histoire, Entretien avec Jean-Marie Benoist, *Le Monde*, 21-22 janvier 1979.

ceux qui ont été éduqués dans une famille de croyants¹⁵. Si l'histoire des religions est pleine d'actes de dévouement et de sacrifices, elle recèle autant de comportements en sens contraire : par essence, les monothéismes ne sont pas pluralistes.

Et les anthropologues montreraient aisément que si la distinction entre le bien et le mal est universelle, les contenus en diffèrent. Certaines sociétés peuvent valoriser la guerre d'autres au contraire la paix. On est donc tenté de suivre l'auteure lorsqu'elle nous dit qu'il faut oublier le bien, en ce sens qu'il est vain de chercher à le définir.

Autre difficulté, celle de la stricte délimitation entre le bien et le mal, à laquelle s'attellent les morales. Depuis Descartes, la majorité des philosophes constate la disparition d'une frontière claire entre le bien et le mal. Comme l'a remarqué Primo Levi au sujet des camps d'extermination, même chez les bourreaux il peut exister une zone grise. Par exemple, le SS qui fait ranimer une jeune fille qui n'avait pas succombé dans la chambre à gaz et se demande s'il peut l'épargner. Il décide en fin de compte que non, puisqu'elle a vu l'extermination et pourrait en avertir les nouveaux arrivants : elle est donc tuée, en quelque sorte de nouveau, mais cette fois « humainement ». Même parmi les *Einsatzgruppen*, opérant en Russie, on dispose de témoignages montrant que certains exécuteurs de femmes et enfants souffraient de troubles psychosomatiques qu'ils compensaient par l'alcoolisme¹⁶. On avait mis au point certains procédés permettant de diminuer la charge psychologique. Par exemple, l'exécution des femmes et des enfants (d'après beaucoup de témoignages, l'exécution des nourrissons était un tabou difficile à franchir pour la plupart des hommes) était confiée à des personnels auxiliaires autochtones. Ou encore, l'abattage des victimes avait lieu suivant un rituel para-militaire simulant une mise à mort par un peloton d'exécution. Dans son fameux discours de Posen aux cadres de la SS, Himmler affirmait à propos de la tâche d'extermination qu'elle exigeait beaucoup de la part de ses exécutants, qui l'avait assumée avec un courage qu'il fallait redoubler, mis à part quelques cas dus à la faiblesse humaine.

C'est donc que même parmi les SS, ces cas ont existé.

Dans une logique difficile pour nous à comprendre, Himmler a toujours insisté sur le fait que la liquidation des Juifs devait avoir lieu sans que les exécutants en éprouvent un quelconque plaisir. La cruauté sadique était interdite. C'était un devoir, résultant de l'application des lois de la nature. Il précisait aussi que les enfants devaient être tués non seulement pour des raisons biologiques tenant à leur race, mais parce que si on les laissait en vie, plus tard ils éprouveraient le besoin de venger leurs parents. Parallèlement, les juristes nazis ont toujours prétendu qu'ils étaient les premiers à appliquer vraiment une conception véridique du droit naturel, contre les positivistes formalistes.

À partir de 2003, un certain nombre d'auteurs ont mis en évidence qu'il existait bien une moralité nazie¹⁷, dont la Shoah était l'ultime conséquence.

Du côté des djihadistes, ceux-ci se réclament aussi d'une morale : les victimes bombardées, ce sont eux, parce qu'ils ont engagé la lutte contre les mécréants pour faire advenir le califat. Ils n'ont pas de drones, et sont prêts à donner leur vie pour cet objectif.

¹⁵ Cf. Jean-Christophe Attias, *Dieu n'est pas moral...*, dans : *Le Point*, Le Bien et le Mal- Les textes fondamentaux, décembre 2016-janvier 2017,13.

¹⁶ Cf. Christian Ingrao, *Croire et détruire-Les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Paris, Fayard, 2010,447.

¹⁷ Cf. Johann Chapoutot, *La loi du sang-Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014,20.

Revista Eletrônica do Mestrado em Direito da UFAL. V. 7, N. 2 (2016). ISSN 1809-1873.

Il s'agit là évidemment d'exemples extrêmes, mais d'autres sont beaucoup plus quotidiens : il est rare de rencontrer dans la vie des saints ou des salauds complets.

Il y a bien longtemps la plupart des philosophes chinois affirmait déjà qu'il n'y a pas de bien ni de mal dans l'absolu¹⁸. L'un et l'autre sont en constante évolution, à la manière du *Ying* et du *Yang* qui s'engendrent l'un l'autre. Tout bien comporte une part de mal ; tout mal comporte une part de bien. Il existe cependant une morale, celle de l'harmonie. Ce qui met en péril un groupe, notamment la famille, est mal. Et il faut viser davantage l'harmonie dans le respect des hiérarchies de la société que le bonheur individuel. On est donc très loin du subjectivisme moderne, et on comprend que Mao Tsé toung ait lancé une campagne contre Confucius.

De notre côté du monde, plusieurs siècles après, Kant écrira : « *Dans un bois aussi courbe que celui dont est fait l'homme, on ne peut rien tailler de tout à fait droit* »¹⁹. Plus près de nous, Alexandre Soljenitsyne écrit :

« *Peu à peu, j'ai découvert que la ligne de partage entre le bien et le mal ne sépare ni les États ni les classes ni les partis, mais qu'elle traverse le cœur de chaque homme et de toute l'humanité [...]. Dans un cœur envahi par le mal, elle préserve un bastion du bien. Dans le meilleur des cœurs un coin d'où le mal n'a pas été déraciné* »²⁰.

En revanche, il est beaucoup plus simple de définir et circonscrire le mal. On peut distinguer le mal volontaire (celui qui provient de l'homme) ou involontaire (celui de la maladie ou des catastrophes naturelles). Aux scientifiques de lutter contre le second. Aux moralistes et juristes de tenter de limiter le premier.

Sur le plan moral, on peut le faire à partir de la mise en œuvre d'un critère assez simple : « *Ne fais pas à l'autre ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse* ». C'est l'éthique de la réciprocité. Hillel, sage juif de la seconde moitié du premier siècle avant J.-C. affirmait déjà que le judaïsme se résumait en un unique principe : « *Ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse, ne le fais pas à ton prochain* » Kant écrira plus tard : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien en ta propre personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais seulement comme moyen* »²¹. Avant Jésus, le Lévitique (19,18) allait plus loin en prescrivant : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » . Encore faudrait-il savoir, comme le fait remarquer Jean-Christophe Attias, qui est exactement le prochain. Le prochain peut-il être le tout autre, dois-je l'aimer au point de pouvoir me sacrifier pour lui ? Voilà une morale qui risque de ne guère être de ce monde...

Plus raisonnablement, on peut aussi citer le test de justiciabilité proposé par le philosophe Bernard Williams²² . Pour vérifier si une pratique qui paraît problématique (excision, suicide des veuves indiennes, sacrifices humains, infanticide des petites filles, etc.) est acceptable, il faut interroger toutes les personnes impliquées et affectées par ces pratiques.

Si le consentement n'est pas unanime il y a de sérieux doutes sur la légitimité de l'acceptation des dites pratiques.

¹⁸ Cf. Catherine Despeux, Chine : la voie du perfectionnement, dans : *Le Point-Le Bien et le Mal- Les textes fondamentaux*, décembre 2016-janvier 2017,38.

¹⁹ E.Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, proposition six, traduction et commentaire J.M. Muglioni, Paris, Bordas, 1981

²⁰ Alexandre Soljenitsyne, *L'archipel du goulag*, Paris, Le Seuil, 1974.

²¹ Emmanuel Kant, *Fondement pour la métaphysique des mœurs*, traduction Ole Hansen Love, Paris, Hatier, 2007, deuxième section,65.

²² Philosophe anglais (1929-2003), auteur notamment de *L'éthique et les limites de la philosophie*, Paris, Gallimard, 1990.

Quant à l'anthropologue, s'il doit se départir des stéréotypes propres à sa culture, ce n'est pas pour adopter ceux des sociétés qu'il observe. On peut être anthropologue et condamner l'excision. L'ethnologue n'est pas de manière absolue le représentant des cultures qu'il étudie. Son but, et si j'ose dire, sa morale, consiste à comparer les sociétés et mesurer les convergences et les divergences existant entre elles²³.

Sur le plan juridique, Mireille Delmas Marty, citée par l'auteur (page 158) écrit à propos de l'internationalisation du droit que nous sommes parvenus à certains concepts juridiques ayant une vocation universelle de statut de droit positif : les jurisprudences des tribunaux pénaux internationaux portant sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et de la Cour pénale internationale aboutissent à l'élaboration d'une hiérarchie de droits valable sur l'ensemble de la planète : les droits à protection absolue, les droits à protection quasi absolue (droits qui peuvent être suspendus temporairement en cas de circonstances exceptionnelles, les droits à protection relative forte (droit à la vie et à la liberté d'aller et venir) et ceux à protection relative faible (ceux pour lesquelles des restrictions sont admises avec une marge nationale d'appréciation). Parmi les droits à protection absolue, les interdictions de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'esclavage, les expulsions collectives, l'interdiction d'imposer à une personne une expertise médicale scientifique sans son consentement et l'obligation de reconnaître en tous lieux la personnalité juridique de chacun ce sont donc des interdits absolus.

Ces observations rejoignent celles de plusieurs juristes français et brésiliens visant à la construction d'un noyau de l'interdit commun. La diversité culturelle elle-même trouve ses limites par rapport à cet interdit commun. Les droits des minorités et des peuples autochtones ne peuvent être admis que dans la mesure où ils ne contredisent pas les droits de l'homme définis par les divers instruments internationaux.

Mais est-il certain que le bien est indéfinissable, au moins sur le plan juridique ? Sur ce point, je m'écarte de la pensée de l'auteure. De multiples textes, notamment ceux sur les droits de l'homme, les droits et libertés fondamentaux, nous donnent une idée assez précise du bien.

Mais on peut objecter, et ce à juste titre, qu'il n'y a pas un accord universel sur la valeur universelle des droits de l'homme, du moins dans leur formulation reconnue par les grandes instances internationales. Aujourd'hui, c'est dans le monde musulman que la conception différentialiste des droits de l'homme s'exprime avec le plus de force²⁴. Pour l'Organisation de la coopération islamique, qui regroupe 57 Etats, les droits de l'homme ont pour origine la Loi divine, la Charia, telle qu'elle apparaît dans le Coran et les *hadith*. La déclaration des droits de l'homme en islam, adoptée au Caire en 1990 par cette organisation prend la Charia comme l'unique référence pour l'explication ou l'interprétation de la Déclaration. La négation absolue du droit de changer de religion et les châtements corporels sont ainsi justifiés.

Il semble donc que malgré la mondialisation, il reste encore des différences qui ne sont pas réduites entre diverses cultures, religions et morales.

Dans un important chapitre six (111sq), l'auteure consacre des développements fort intéressants à ce qu'elle appelle « *Les impasses du relativisme* ». Isaïe, lui encore, affirmait : « *Malheur à vous qui appelez bien le mal et mal le bien* »²⁵.

²³ Cf. Marc Augé, Les règles morales évoluent avec le progrès des connaissances, dans : *Le bien et le mal-Les textes fondamentaux*, Le Point, décembre 2016-janvier 2017,77.

²⁴ Cf. Francis Simonis, Fragiles droits de l'homme, dans *Le Point, op.cit*, 63.

²⁵ 5,20.

Plus récemment, le pape Benoît XVI faisait du relativisme un des grands maux du XXI^e siècle.

Nous avons donc constaté que le bien et le mal très souvent s'entremêlent, et correspondent à des définitions diverses. D'où la tentation de renoncer à définir leur essence, mais plutôt d'organiser la coexistence entre des conceptions différentes : c'est le but fondamental des multiculturalismes, politique officielle du Canada, et tabou de la pensée française. L'auteure note que l'injonction de respecter toutes les opinions, même fausses ou dangereuses, trouve son fondement dans le socle philosophique construit par les Lumières. Dieu ayant été congédié, personne ne sait plus réellement ce qui est vrai, ou bon, ou juste. Personne ne peut donc dicter de manière absolue sa conduite ou ses opinions à autrui. C'est la thèse de l'indifférenciation des normes. Cette indifférenciation est concomitante du désenchantement du monde. Mais peut-on en déduire avec Dostoïevski que si Dieu n'existe pas, tout est permis ?

Il faut distinguer entre le relativisme absolu et le relativisme tempéré. Dans le cas du premier, tout se vaut, et personne n'a le droit de condamner des pratiques comme l'excision ou les sacrifices humains. Richard Schweder, un anthropologue, dénonce l'incompréhension des libéraux et des féministes et propose de considérer l'excision comme de simples « *modifications génitales féminines* ». Dont acte.

On peut accorder davantage de crédit aux partisans d'un multiculturalisme modéré, comme Charles Taylor, le chef de file du mouvement multiculturaliste au Canada²⁶, des démocrates libéraux américains tels que Allan Bloom, Steven Lukes, ou Ronald Dworkin. Par des chemins divers, ils s'efforcent de concilier la croyance entre l'universalisme et le pluralisme comme le font aussi de leur côté les juristes que j'ai cités. Charles Taylor écrit ainsi qu'il faut distinguer entre les différences qui ne peuvent pas être respectées (par exemple, racisme et antisémitisme) mais dont l'expression peut être tolérée. Le théoricien du droit Ronald Dworkin proclame qu'une société libérale est une société qui n'adopte aucune vue particulière sur la finalité de l'existence. En conséquence, on doit observer une obligation d'égal respect envers les autres. Ce n'est notamment pas la majorité arithmétique qui établit la véracité d'une opinion. Cette dernière observation est évidemment le fondement des droits des minorités et des peuples autochtones, en constante progression depuis une cinquantaine d'années.

Ce multiculturalisme modéré ne peut à mon sens être qualifié d'impasse. Il constitue au contraire une voie raisonnable. Son ampleur dépend évidemment des traductions historiques et culturelles des sociétés dans lesquelles il est applicable. De ce point de vue, la conception française de l'unité, longtemps voisine de l'uniformité, ne constitue pas le meilleur terrain d'accueil.

Il en va tout autrement au Canada qui affirme sa foi dans le multiculturalisme. Les juristes le font notamment à l'aide de la notion *d'accommodements raisonnables*, admis par la Cour suprême du Canada.

Celle-ci a par exemple admis que des Sikhs portent à l'école un turban contenant un couteau, au motif que d'autres instruments, tels les ciseaux, pouvaient aussi être considérés comme dangereux. Elle a également admis qu'une jeune femme d'origine musulmane procède à sa déclaration de nationalité en portant un *niqab*. Le premier ministre Justin Trudeau revêt volontiers des vêtements appartenant à des minorités ethniques ou

²⁶ Cf. Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.

autochtones dans des cérémonies publiques. À l'inverse, on sait qu'en France tout un débat s'est élevé devant le juge administratif pour savoir si les crèches de Noël pouvaient être admises dans des bâtiments publics, comme des mairies ou des écoles. Le débat a porté sur le fait de savoir si elles étaient des signes religieux, auquel cas il fallait les interdire ou plus largement des traditions, et pouvaient être à ce titre tolérées. Au cours de l'été dernier, le port du Burkini sur les plages a été interdit par certains maires, mais autorisé par le conseil d'État.

Il faut d'autre part considérer que le multiculturalisme et le respect des identités différentes qu'il postule ne doivent pas devenir un masque d'autres facteurs tout aussi générateurs de l'inégalité socio économique. C'est un progrès de respecter et de reconnaître davantage de droits aux femmes, aux homosexuels, aux minorités visibles, aux immigrés, etc. Et il est vrai que les discriminations positives ont pu dans certains cas améliorer des situations tenant à l'origine ou à la couleur de la peau. Cependant, ce respect des identités est parfaitement compatible avec le maintien d'inégalités socio- économiques fondamentales. Comme l'écrit à juste titre Walter Benn Michaels, un universitaire américain, « *La diversité n'est pas un moyen d'instaurer l'égalité ; c'est une méthode de gestion de l'inégalité* »²⁷. Simplement, il y aura moins de Noirs ou de travailleurs immigrés chez les pauvres ; les femmes auront accès à davantage de professions jusqu'à certains plafonds de verre.

Il reste que si la mondialisation continue à s'effectuer, on ne voit pas comment elle ne devrait pas s'accompagner d'un certain multi- culturalisme : l'un conditionne l'autre. Mais il se peut aussi que la mondialisation, et même la conception universelle des droits de l'homme ne soient simplement que des moments de l'histoire. Nous avons cessé de croire avec les évolutionnistes unilinéaires du XIXe siècle que la voie du progrès était inéluctable et qu'elle passait par les mêmes chemins pour toutes les sociétés. L'histoire du droit et l'anthropologie juridique sont parmi les disciplines qui permettent de mieux connaître les différences, de les classer en ordre d'intensité, et peut-être de contribuer à les harmoniser.

Il est bien entendu impossible de conclure et peut-être ne le sera-t-il jamais sur de telles questions.

En ce qui concerne les origines du bien et du mal, on a un peu l'impression que tout a été dit. Peut-on au moins discerner des évolutions ? Probablement celle qui conduit au désenchantement du monde dans les pays occidentaux. Mais ailleurs, il semble que l'homme ne renonce pas si facilement à croire.

Mais même en se bornant aux sociétés occidentales, l'uni -linéarité dans l'histoire des idées politiques n'est pas toujours évidente. Par exemple, Philippe Raynaud fait observer que la modernité de Hobbes a été réfutée au siècle suivant par des penseurs d'envergure. Montesquieu et les Lumières pensent qu'au-delà de la diversité des lois, la Loi naturelle préexiste à l'établissement du droit positif. Voltaire lui-même fait de nouveau de Dieu l'ultime garant de la moralité.²⁸

Plus largement, on a la désagréable impression qu'à des siècles de distance, dans des endroits différents du monde, les penseurs souvent se répètent.

²⁷ W.Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité, Manière de voir 151, Le Monde diplomatique*, février-mars 2017, 80-83.

²⁸ Cf. Philippe Raynaud, *Des hommes et des lois*, dans *Le Point*, op. cit., 43.

C'est exact, mais on doit tenir compte du fait que le monde n'était pas interconnecté et qu'il était naturel que les idées chinoises, par exemple, ne parviennent pas si facilement en Europe. Et c'est à juste titre qu'à l'heure actuelle, en suivant la pensée nord-américaine, on commence tout juste à se faire en Europe à l'idée de l'histoire globale.

Par ailleurs, il y a peut-être des motifs d'espérer qu'après tout la nature humaine n'est pas fondamentalement mauvaise et que donc le Bien peut être nommé et un jour atteint. Un siècle après Hobbes, David Hume ne croit pas que l'homme soit fondamentalement égoïste et méchant. Au contraire, il croit en sa générosité, même si elle est limitée. Au-delà de l'instinct parental, les êtres humains sont capables de se sacrifier pour leurs proches ou les communautés auxquelles ils appartiennent.

Ici encore, l'expérience des camps de concentration a pu montrer que l'homme était capable du pire comme du meilleur : parmi les détenus on a pu constater toutes les gammes de comportements : depuis la négation absolue de l'autre pour un jour de sursis, jusqu'au sacrifice de la vie purement altruiste.

Plus largement, on réinterprète l'évolutionnisme de Darwin, trop souvent compris comme la consécration par la nature de la loi du plus fort. Douze ans après *L'origine des espèces* (1859), dans *La filiation de l'homme* (1871), il explique comment l'évolution favorise chez certaines espèces, dont l'homme, le développement de l'altruisme et de la solidarité. Des éthologues spécialistes du comportement de certains animaux (les Bonobo) font remarquer que la morale est déjà présente chez eux. Récemment, un philosophe bouddhiste, Matthieu Ricard²⁹, a publié un ouvrage qui fera date sur l'altruisme et la plupart des théories scientifiques actuelles de l'évolution morale insistent justement sur le rôle de l'altruisme³⁰. En faveur d'un certain optimisme, il faut aussi citer les théories du *Care*.

Elles sont nées il y a près de quarante ans en Amérique du Nord, mais ne sont connues en France, avec le retard français habituel, que depuis 2010³¹, à partir notamment d'une déclaration d'une leader politique, Martine Aubry.

En 1982, Carrol Gilligan définit le *Care* comme une capacité à prendre soin d'autrui³². Il s'agirait d'une qualité spécifiquement féminine. Vingt ans plus tard Joan Tronto³³ élargit la définition en voyant dans le *Care* « une activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, perpétuer et réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

Comme on pouvait s'y attendre, les féministes ont critiqué la version originelle du *Care*, y voyant une résurrection des vieilles dichotomies sexistes patriarcales assignant la femme à des activités de soin purement domestiques, l'homme se réservant la part du lion.

²⁹ Matthieu Ricard, *Plaidoyer pour l'altruisme*.

³⁰ Cf. Florian Cova, *Quand la morale devient scientifique*, Le Point, *op.cit.*, 96-98.

³¹ Cf. Fabienne Brugère, *Le Sexe de la Sollicitude*, Paris, Le Seuil, 2008 ; Marc Olivier Padis, La politique du Care. Un débat qui mérite mieux que des caricatures, *Esprit*, juillet 2010, 119-129 ; Agatha Zielimsky, L'éthique du Care. Une nouvelle façon de prendre soin, *Études*, 2010/12, Tome 413, 631-641.

³² Cf. Carol Gilligan, *Une voix différente-Pour une éthique du Care*, version française : Paris, Flammarion, 2008. S'il était nécessaire de prouver le retard français dû à des blocages idéologiques, il n'y aurait qu'à comparer la date de la première publication en Amérique du Nord et celle de la traduction en français... mais en France, les études tenant au genre sont tabou. (Cf. Norbert Rouland, *Une histoire de genre : à la découverte des femmes artistes*, Aix-en-Provence, 2016, Presses de l'université d'Aix-Marseille).

³³ Cf. Joan Tronto, *Un monde vulnérable-Pour une politique du Care*, Paris, La Découverte, 2009.

Revista Eletrônica do Mestrado em Direito da UFAL. V. 7, N. 2 (2016). ISSN 1809-1873.

C'est à mon sens méconnaître que dans le système dit patriarcal, ces valeurs féminines sont considérées comme inférieures aux valeurs masculines. C'est exactement le contraire dans les théories du *Care*. D'autre part, même à supposer que ces valeurs soient originellement féminines, rien n'empêche de penser que les hommes pourraient les adopter, ce que l'histoire d'ailleurs montre amplement. Il y a eu et il y aura toujours des hommes capables d'altruisme et de sacrifice, y compris parmi les religieux. On peut d'ailleurs formuler la même remarque au sujet des droits de l'homme. Si dans la formulation actuelle ils sont une découverte de l'Occident, rien ne prouve qu'ils ne puissent aussi valoir pour les autres civilisations. Prix Nobel de la paix en 2001, Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006 affirmait à juste titre : « *Je vous garantis que si vous demandez un père africain ou à une femme africaine, dont on a exécuté le fils et dont la fille a subi des viols collectifs, ce que sont les droits de l'homme, croyez-moi, ils le savent mieux que vous et moi !* ».

De manière beaucoup plus anecdotique, invité il y a une vingtaine d'années à faire une conférence sur les droits de l'homme au Vietnam, à Ho-Chi-Minh-Ville, je suscitai la répartie un peu agressive du traducteur, m'opposant qu'il s'agissait là d'une invention occidentale. Je lui rétorquai que le marxisme était aussi de provenance occidentale. Je n'ai plus jamais été invité au Vietnam.

Comme Dieu, le Bien n'est donc pas mort. Et les droits de l'homme ont peut-être un avenir.